

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 28 avril 2023

Présents : Mme : Isabelle BONNEVIALE, Monique LEYGUEBAQUES. Sandrine MANSON,
MM : Didier BARTHES, André DE ROSSI, Eric LAMBIN, Joël PASCHETTA, Gilbert RAMIERE, Michel TONON.

Absente excusée : Catherine TURLAN

Secrétaire de séance : Isabelle BONNEVIALE

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023**
- **Désignation de la (du) secrétaire de séance**
- **Désignation de délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C3G**
- **Reprise du chemin du Batudel Haut**
- **Site internet**
- **Pose des panneaux de rues et d'information de l'extinction de l'éclairage public**
- **Questions diverses**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Isabelle BONNEVIALE est désignée.

➤ **Désignation de délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la C3G**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI ainsi que l'article L 2121-33 du CGCT prévoient, entre l'EPCI et ses communes membres, la création d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Toutes les communes membres de l'EPCI participent aux délibérations de la CLECT qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charges évalué. Les membres sont nécessairement des conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal de chaque commune membre.

Par délibération n° 2020-07-006 du 8 juillet 2020, le Conseil Communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que sa composition.

Par délibération n° 2023-03-019 du 30 mars 2023, le Conseil Communautaire a statué sur une nouvelle composition de la CLECT soit **1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune**.

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Considérant que par délibération n° 2020-26 du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné une représentante à la CLECT et qu'il y a lieu de redélibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Sandrine MANSON en qualité de représentante Titulaire au sein de la CLECT.
- Michel TONON en qualité de représentant Suppléant au sein de la CLECT.

➤ **Reprise du chemin du Batudel Haut**

Le chemin du Batudel Haut n'appartient pas à la commune, de ce fait la C3G ne peut pas l'entretenir.

La parcelle appartenant à Monsieur Bernard ARJALIES, ce dernier a donné son accord pour le rétrocéder à la commune afin de l'intégrer dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour :

- accepter la rétrocession de la parcelle,
- autoriser le Maire à signer le ou les actes notariés permettant cette rétrocession et l'intégration des voies, espaces verts et réseaux dans le domaine public communal,
- préciser que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge de la commune.

➤ **Site internet**

Dans le cadre de la refonte du site internet de la mairie, Sandrine MANSON présente 3 devis :

- STILL Communication 5 020€ HT
- 3Types 5 500€ HT
- Agoravita 4 575€ HT

De par les fonctionnalités proposées et le prix de la prestation, le Conseil Municipal opte pour le devis de la société Agoravita.

Nous actons que ce projet ne peut plus être financé par des subventions de l'Etat.

➤ **Pose des panneaux de rues et d'information de l'extinction de l'éclairage public**

Des membres du Conseil Municipal poseront les panneaux les samedis 3 et 10 juin 2023.

Questions diverses

- Pour les animaux errants, les administrés doivent contacter la Mairie.

Date du prochain Conseil Municipal : reste à définir

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 9 mai 2023</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine Absente</i>
<i>MANSON Sandrine</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André</i>	<i>LAMBIN Eric</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique</i>
<i>PASCHETTA Joël</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel</i>